



Applied Geoscience and Technology Division (SOPAC)  
Division Géosciences et Technologies Appliquées (SOPAC)

---

## Deuxième Conférence de la Division SOPAC Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3-9 novembre 2012 (SOPAC-2)

POINT	INTITULÉ
2.	RAPPORTS
2.4	Enjeux nouveaux et perspectives pour la Division SOPAC

---

### Objet et contexte

Le présent document propose un résumé des enjeux nouveaux et des perspectives à intégrer dans le programme de travail de la Division pour l'année ou les années à venir. Des informations plus détaillées figurent dans le rapport narratif intégral des trois départements techniques de la Division.

### DÉPARTEMENT ÎLES ET OCÉAN

#### Amélioration de la capacité de modélisation hydrodynamique

Dans les États et Territoires insulaires océaniques, le changement climatique rime souvent avec vulnérabilité du littoral. L'instabilité du littoral, l'érosion, le franchissement des ouvrages de protection par la mer, les incursions salines et la dégradation des biens et aménagements côtiers sont autant de menaces graves qui résultent de la variabilité climatique générale et du stress causé par le changement climatique. En Océanie, l'aménagement du territoire se concentre le plus fréquemment dans les zones côtières, tandis que l'abandon de modes de vie et d'aspirations plus durables, associé à une croissance démographique rapide, est à l'origine de problèmes de plus en plus complexes. Les mécanismes traditionnels de réponse sont inadaptés aux problèmes de vulnérabilité côtière dans les milieux côtiers urbains et périurbains, et, dans de nombreux pays océaniques, le « développement » d'établissements humains est synonyme d'aggravation de l'exposition aux aléas côtiers.

Il est essentiel de disposer d'informations de référence solides sur l'environnement physique et bâti et de les associer à des données descriptives sur les processus dynamiques, tels que les conditions et extrêmes climatiques et océaniques, si l'on veut gérer les risques et les aléas dans la bande côtière. Une analyse de ces références empiriques doit précéder la mise en place d'activités de renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles ou, par exemple, de construction d'une infrastructure côtière qui soit à l'épreuve du changement climatique. Par ailleurs, les techniques de modélisation par ordinateur, simulant le vent, l'écoulement de l'eau, les vagues, le transport des sédiments, l'élévation du niveau de la mer et les inondations, permettent de représenter les interactions entre ces phénomènes, et les produits de la modélisation sont autant de données empiriques qui viennent étayer la gestion améliorée des aléas et l'exploitation des ressources côtières.

Le Département îles et océan a franchi un cap important dans le développement permanent de sa plateforme libre de gestion des données GeoNetwork, qui fait office de guichet unique pour la saisie, l'archivage, la découverte et la consultation des données, pour de multiples projets et usages, et qui reste un outil de diffusion de données précieuses. En revanche, la capacité de modélisation hydrodynamique du Département est fortement tributaire de logiciels dits exclusifs, qui supposent un investissement considérable en droits de licence (75 000 dollars des États-Unis d'Amérique au cours des trois prochaines années). Ces coûts élevés mettent en péril la pérennité de l'offre de services du Département et, comme pour toute plateforme logicielle exclusive, les droits d'utilisation et même d'accès et les droits de propriété sur les produits des logiciels sont complexes et difficilement partagés.

Le Département îles et océan souhaite transférer sa capacité de modélisation hydrodynamique sur des plateformes libres, qui ouvriront la voie à une gestion gratuite et plus universelle des données et des produits de la modélisation. Il est intéressant de noter que le Gouvernement des États-Unis exige que l'ensemble des données, des modèles et des outils financés par le contribuable soient disponibles au public. Le Département îles et océan entend lui emboîter le pas et migrer progressivement vers une plateforme autorisant le « parallélisme informatique », à savoir l'utilisation simultanée de plusieurs ordinateurs pour réduire le temps de traitement, et une meilleure intégration avec d'autres systèmes tels que GeoNetwork, le Système océanien d'information sur les risques (PacRIS) ou encore le projet de gestion des connaissances OpenEarth ([www.openearth.eu](http://www.openearth.eu)). L'objectif est de permettre au Département de poursuivre de manière continue et efficiente ses travaux de développement d'une approche intégrée pour la collecte, l'archivage et l'analyse des données, ainsi que leur partage avec des partenaires régionaux et internationaux, et de créer une plateforme régionale permanente permettant d'offrir des conseils de grande qualité aux responsables chargés de la gestion et de l'aménagement des zones côtières.

Dans de nombreux endroits d'Océanie, le développement durable ne peut être assuré sans que l'on se confronte aux difficultés que pose l'aménagement des zones côtières. Les solutions actuelles reposent invariablement sur des approches projet, si bien que la collecte des données est décousue et que les approches fluctuent d'un projet à l'autre. Plus important encore, les pays ne s'approprient ni n'exploitent dans la durée les outils mis à leur disposition. La collecte de données sert alors généralement uniquement les besoins du projet considéré isolément et un bon nombre des enseignements tirés de la mise en œuvre se perdent à la clôture du projet. De même, l'exécution des projets par des tiers étrangers peut freiner encore un peu plus les progrès régionaux, notamment lorsque les organisations extérieures vont jusqu'à protéger leur capital de connaissances et à imposer des restrictions quant à la réutilisation et à la valorisation des données obtenues.

## **Projet Dynamique des vagues et du littoral dans le Pacifique**

Un document d'information faisant état de la nécessité d'évaluer de façon exhaustive le climat des vagues dans le Pacifique a été présenté à la 39<sup>e</sup> session annuelle du Conseil de la SOPAC en 2010. Ce document faisait en grande partie écho à la vague destructrice de décembre 2008, à l'origine du déplacement de plus de 75 000 personnes dans le Pacifique central occidental, mais aussi à l'appel international lancé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) dans son quatrième Rapport d'évaluation (2007). Ce dernier a en effet appelé à inclure le climat des vagues dans les évaluations des effets du changement climatique sur la bande côtière, jusqu'alors axée exclusivement sur l'élévation du niveau de la mer. Le Conseil de la SOPAC a ultérieurement entériné une proposition d'étude régionale sur le climat des vagues. Ce document d'information a servi de base à l'élaboration d'une demande de financement complète, approuvée par le Programme de recherche Caraïbes et Pacifique pour le développement durable (10<sup>e</sup> Fonds européen de développement). Prévu pour une durée de 36 mois, le Projet débutera le 1<sup>er</sup> décembre et visera principalement les Îles Cook, les Fidji, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu et le Samoa. Son objectif est d'améliorer la compréhension technique des aléas côtiers et de l'énergie des vagues à des échelles utiles pour les petites îles du Pacifique, ainsi que la base de connaissances et les informations associées.

## **Levés hydrographiques – Aider les pays membres à s’acquitter de leurs obligations en matière de sécurité en mer, de protection du milieu marin et de mise en valeur durable de l’océan et des zones côtières, conformément à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)**

Aux termes de la Convention SOLAS, tous les États côtiers doivent veiller à la réalisation de levés hydrographiques, ainsi qu’à la publication et à la mise à jour de cartes marines. Or, la plupart des cartes marines disponibles dans les États et Territoires insulaires océaniques n’ont pas été actualisées depuis la Seconde Guerre mondiale, et certaines d’entre elles contiennent même des informations remontant au XIX<sup>e</sup> siècle. L’insuffisance et l’obsolescence des informations hydrographiques sont un facteur limitant pour le développement et l’exploitation en toute sécurité des ports et des zones côtières en Océanie.

La cartographie marine est également considérée comme un catalyseur et un accélérateur de nombreuses dimensions du développement économique. D’après une évaluation de l’Organisation hydrographique internationale (OHI), la mise en place d’un programme hydrographique national permet un retour sur investissement de l’ordre de 1:10. De même, selon une étude socioéconomique réalisée récemment à la demande de l’Administration nationale des océans et de l’atmosphère des États-Unis (NOAA), chaque dollar dépensé par les États-Unis en travaux de cartographie côtière lui rapporte plus de 35 dollars. Ces chiffres sont la preuve de la contribution des levés hydrographiques au développement socioéconomique. Ce rapport coût-avantages très favorable s’explique généralement par le fait que l’hydrographie pose les fondements de la croissance secondaire de nombreux autres secteurs.

Alors que les besoins sont urgents et les avantages potentiels nombreux, la plupart des États et Territoires insulaires océaniques ne disposent pas des capacités nationales nécessaires pour programmer et conduire ces activités. En réalité, les levés hydrographiques sont onéreux, nécessitent des compétences techniques spécialisées et sont par conséquent hors de portée pour la majorité des États insulaires océaniques. Par ailleurs, les services de cartographie hydrographique actifs dans la région (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande et France) ne prévoient pas d’augmenter sensiblement les ressources affectées aux opérations de levé dans la région. Cela dit, la Division SOPAC exploite et entretient actuellement des équipements de levé marin d’une valeur d’environ un million de dollars australiens, et programme plusieurs opérations de levé chaque année pour les besoins d’applications environnementales ou géoscientifiques dans les pays membres. Étant donné que les agents de la Division SOPAC ne sont pas formés en hydrographie, les données bathymétriques recueillies ne sont toutefois pas forcément utilisables pour l’établissement de cartes marines. Une série d’activités sont actuellement prévues pour mettre les capacités de la CPS au niveau des normes hydrographiques internationalement reconnues.

Grâce au concours financier du Programme australien de renforcement des liens avec le secteur public océanique (de l’Agence australienne pour le développement international, AusAID), un agent expérimenté de la CPS prendra part à un cours d’hydrographie de catégorie B à l’école d’hydrographie de la Royal Australian Navy, à Sydney, à partir d’avril 2013. Cette formation de cinq mois, axée sur la compréhension des levés hydrographiques, doit permettre aux étudiants de mettre à profit leurs compétences pour réaliser des levés hydrographiques de niveau international. À l’issue du cours de catégorie B, l’agent de la CPS sera détaché pour 2 à 3 semaines de stage technique auprès du Service hydrographique australien afin de vivre de l’intérieur le fonctionnement d’un service hydrographique national. Dans ce contexte, la gamme des équipements de levé marin de la CPS sera également évaluée et des recommandations seront formulées quant à l’achat et/ou à la mise à niveau d’équipements pour doter la CPS d’un arsenal complet conforme aux normes de l’OHI. L’AusAID et la Royal Australian Navy apporteront à la CPS une assistance complémentaire pour la planification et la réalisation d’un maximum de deux levés hydrographiques, en fonction des priorités fixées à l’issue des missions techniques de l’OHI à Kiribati et aux Îles Salomon.

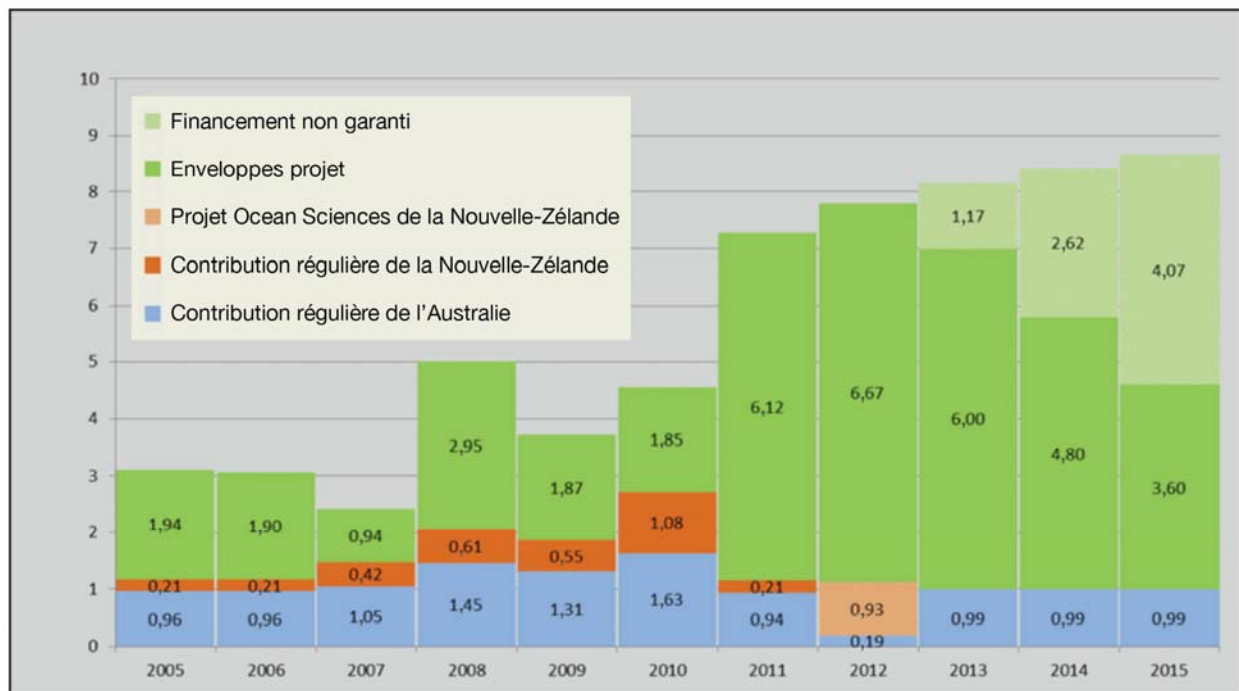
L'élan en faveur de l'amélioration des capacités hydrographiques de la région découle essentiellement du protocole d'entente signé en avril 2011 par l'OHI et la CPS. Sept États membres de la CPS sont membres de l'OHI (France, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande, États-Unis d'Amérique, Australie et Tonga), et de la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest. Pour l'ensemble de ses futures opérations de levé hydrographique, la CPS travaillera en coordination avec les services de cartographie hydrographique actifs dans la région, les membres de la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest et les pays membres. C'est là le cadre retenu pour favoriser un développement et une coordination efficaces de l'hydrographie dans la région et élargir les capacités de levé marin du Département îles et océan de manière à inclure la collecte de données hydrographiques pouvant être utilisées pour l'établissement de cartes marines, lesquelles sont essentielles pour la sécurité en mer, la protection du milieu marin et la mise en valeur durable de l'océan et des zones côtières, conformément aux conventions SOLAS et UNCLOS.

### **Fonds statutaires du Département îles et océan**

Les approches projet sont prédominantes dans la mise en œuvre du programme de travail du Département îles et océan. Depuis un certain temps déjà, le Département alimente une grande partie de son budget annuel, grâce aux demandes de financement qu'il élabore et présente avec succès sur appel à propositions. Les projets ainsi financés sont décrits à l'annexe 1 du rapport narratif intégral du Département îles et océan. Cette année, le rapport inclut également les demandes de financement majeures en cours afin de mettre en avant l'étendue et l'ampleur des travaux potentiels à venir. Rares sont ceux qui comprennent combien l'élaboration de demandes de financement accaparent l'ensemble des cadres, qui, dans la plupart des cas, doivent engager une somme immense de temps et de travail dans la phase de conception des propositions pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds. L'élaboration de demandes de financement stratégiques demeure un engagement du Département îles et océan, mais il convient de préciser que, dans la conjoncture budgétaire actuelle (maigre part du budget ordinaire), le Département aura très bientôt atteint sa capacité maximale raisonnable de mise en œuvre de projets.

En 2012, le projet régional Ocean Sciences (Nouvelle-Zélande) a permis de financer environ 14 % du budget total du Département, ou quelque 17 % des fonds projet de 2012. Il est important de replacer les financements Ocean Sciences dans le contexte plus large de la conjoncture budgétaire du Département, en particulier compte tenu du fait que la contribution régulière de l'AusAID a été redistribuée entre les différents départements de la CPS pour 2012. Sans les financements Ocean Sciences, le Département îles et océan n'aurait pas pu poursuivre ses activités normales en 2012. Les agents du Département ont su tirer parti des possibilités de financement offertes par le projet Ocean Sciences pour porter le budget du Département à son maximum historique, après une année couronnée de succès sur le plan de l'offre de services aux pays membres.

L'axe stratégique retenu par le Département, à savoir l'évaluation de la vulnérabilité de la ligne de côte et de la bande côtière, surtout dans le contexte de l'adaptation nécessaire au changement climatique dans la région, est un choix extrêmement judicieux, comme en témoigne l'augmentation des fonds projet. L'évaluation des mesures d'adaptation au changement climatique et les missions d'assistance demandées par les pays membres, les bailleurs et d'autres organisations régionales, notamment membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), forment aujourd'hui une part considérable du travail du Département, et les tendances actuelles donnent à penser que la demande de services dans ce domaine est appelée à croître au moins jusqu'en 2015.



Synthèse de la dynamique des financements du Département îles et océan pour la période 2005-2015 (les chiffres pour 2013-2015 sont des projections)

Le Département îles et océan est extrêmement bien placé pour répondre à la demande croissante d'évaluations de la vulnérabilité côtière (adaptation au changement climatique) dans la région, à condition que son budget ordinaire soit revu à la hausse. En effet, de nombreux projets d'évaluation technique ont une échéance à court terme et ne prévoient pas (ou n'autorisent pas) l'allocation de fonds pour les coûts salariaux. C'est particulièrement le cas lorsque les pays insulaires membres lèvent les fonds nécessaires pour couvrir les coûts des travaux techniques, mais attendent du Département qu'il fournisse gracieusement ou en nature du temps de travail, des instruments, des équipements, l'analyse ultérieure des données et les rapports connexes (c'est bien sûr l'essence même du mécanisme du CORP).

À cet égard, le Département entend rester à la hauteur des attentes des pays membres et est bien conscient que son offre de services est unique dans la région. En d'autres termes, les États et Territoires insulaires océaniques ne peuvent se tourner vers d'autres prestataires pour obtenir ce type d'appui. Le Département a pu répondre à la demande en 2012, en grande partie grâce au projet régional Ocean Sciences (Nouvelle-Zélande). Or, aucun élément ne nous permet de penser que ce projet se poursuivra en 2013. Étant donné que, même avec la subvention de la Nouvelle-Zélande pour 2012, le Département a atteint sa capacité maximale d'exécution (aide en nature) et de gestion, conception et mise en œuvre de projets, il demande que soit ouvert un dialogue constructif sur la possibilité d'affecter au Département des crédits réguliers du budget ordinaire, afin de lui permettre d'anticiper et de satisfaire la demande.

## DÉPARTEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

### Évaluation stratégique du Département eau/assainissement

Le Rapport d'évaluation externe indépendante de la CPS recommande à cette dernière d'« engager une étude sur le positionnement optimal de son Département eau et assainissement, en tenant compte des points de vue exprimés par les pays membres, et [de] faire le point sur cette question lors de la quarante-deuxième session du CRGA [Comité des représentants des gouvernements et administrations]. »

Plusieurs activités en cours contribueront à l'étude préconisée, notamment la révision du Plan d'action régional océanien pour la gestion durable de l'eau et l'évaluation du plan stratégique de la SOPAC 2011-2015. Par ailleurs, le Département eau/assainissement a élaboré un projet de cahier des charges pour cette étude, qui sera présentée à nos partenaires internes, à nos interlocuteurs techniques et aux autres parties prenantes nationales concernées.

La direction pourra présenter lors de la quarante-deuxième session du CRGA cette première étape vers la mise en œuvre de la recommandation et nous attendons de notre côté la décision que prendra le CRGA sur la prochaine marche à suivre, notant que cette étude demandera du temps et des ressources.

### **L'accès à l'eau potable et à l'assainissement, un droit fondamental de la personne**

Les participants à la première Conférence de la Division SOPAC ont fait leur la Résolution 64/292 adoptée par les Nations Unies en juillet 2010, qui fait de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement un droit fondamental de la personne, et ont reconnu que les pouvoirs publics avaient pour responsabilité de veiller à ce que tous les citoyens jouissent de ces droits, envers et contre tous les obstacles que doit surmonter la région pour atteindre les cibles relatives à l'eau/assainissement, fixées pour 2015 par les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Suite à la demande formulée par le Conseil de la SOPAC visant à aider les pays membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de respect des droits fondamentaux dans le secteur de l'eau/assainissement, le Bureau régional pour le Pacifique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé en juillet de cette année la venue de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour le droit à l'eau et à l'assainissement, Mme Catarina de Albuquerque. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies a pour mission de 1) préciser le contenu des obligations découlant du droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement ; 2) préparer un compendium des meilleures pratiques en matière d'eau potable et d'assainissement ; 3) formuler des recommandations pour faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'Objectif 7 ; et 4) soumettre chaque année un rapport thématique au Conseil des droits de l'homme (et à l'Assemblée générale conformément à la Résolution 12/8 du CDH).

Fort du soutien du HCDH, le Département eau/assainissement a pu rencontrer Mme Albuquerque et l'informer de la situation du secteur de l'eau/assainissement dans la région océanienne, ainsi que de la situation particulière de Kiribati et de Tuvalu, avant son départ pour ces pays où elle devait rencontrer ses interlocuteurs nationaux. En plus des entretiens tenus dans les pays, ces informations viendront appuyer l'élaboration d'un programme d'action pour la région et nous poursuivrons notre dialogue sur cette initiative et appuierons tout rapport de suivi et toute mobilisation de ressources résultant de cette visite.

### **Nouvelle Stratégie régionale océanienne pour l'eau et l'assainissement : « *Élaborer un Cadre pour l'eau, l'assainissement et le climat* »**

Concernant les activités de dimension régionale relatives à la révision du Plan d'action régional océanien pour la gestion durable de l'eau, un gros travail de concertation a été engagé en prévision de la quatrième session de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe (GRC) et des Consultations régionales sur l'eau et l'assainissement, qui se sont tenues à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 17 au 21 septembre 2012. Ces concertations ont permis de faire émerger l'idée d'une procédure commune et d'un cadre pour la gestion de l'eau/assainissement dans la région.

Cette initiative a été financée par le Fonds Pacifique (France) et le Programme de planification nationale de la GIRE (financé par l'Union européenne).

Elle constitue un pas important vers le positionnement ou le repositionnement stratégique du secteur régional de l'eau/assainissement ; l'un des axes de travail pour la période 2013 consistera

à rechercher et à obtenir les financements nécessaires pour mettre en œuvre cette décision, l'objectif étant de présenter le produit final au Sommet 2014 des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum.

Les conclusions des Consultations régionales sur l'eau et l'assainissement et de la Plateforme contribueront également à préciser la place que tiendra le secteur dans la future stratégie conjointe pour la GRC et l'adaptation au changement climatique, qui doit entrer en application à partir de 2015.

### **Analyse comparative des services de l'eau**

À la demande des pays membres, le Département eau/assainissement a apporté son soutien aux services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées des pays océaniques qui participent à l'analyse comparative réalisée par l'Association océanique pour la gestion de l'eau et des déchets, et a collaboré activement avec cette dernière pour proposer des améliorations.

L'étape suivante a commencé. Elle comprend une phase de démarrage, au cours de laquelle les résultats de l'analyse comparative seront examinés pour appuyer l'élaboration d'un nouveau programme de travail, d'un questionnaire et d'une base de données incluant les enseignements déjà tirés. La deuxième phase prévoit la collecte de données et un contrôle de la qualité, tandis que la phase finale comprend l'analyse et la présentation des données.

En sa qualité de partenaire de cette initiative et de membre de son comité directeur, le Département eau/assainissement a participé à toute la réflexion sur le projet, en offrant ses conseils et son soutien au consultant et à l'Association, responsables au premier chef de l'étude. Ce travail et les modalités de soutien connexes devraient se poursuivre pendant une bonne partie du reste de l'année de mise en œuvre du programme de travail.

### **Gestion d'un programme de travail de qualité**

Le budget du Département eau/assainissement se compose de fonds projet et de fonds programme. Le Programme GIRE Pacifique, principal projet mis en œuvre en 2012, finance 62 % des dépenses de personnel, contre 38 % seulement financés sur les fonds programme du Département.

Le maintien des services essentiels du Département relève de la gageure, surtout lorsque l'on sait que les fonds réservés aux dépenses de personnel et de fonctionnement sont limités et qu'il faut trouver le juste équilibre entre les demandes des pays, d'une part, et les ressources disponibles en dehors des approches projet, d'autre part.

En outre, les approches projet servent souvent de catalyseur ponctuel pour enclencher une action nationale et régionale de longue durée. Ainsi, il est parfois difficile de gérer l'après projet, car les pays peuvent avoir besoin de services spécialisés après la clôture du projet. Par conséquent, les ressources requises au-delà de l'échéancier fixé pour les projets doivent être prises en compte de façon judicieuse dans la stratégie de sortie des projets.

Enfin, les départements doivent pouvoir concilier dans leur programme de travail les demandes imprévisibles que formulent chaque année les pays et les partenaires. Le programme de travail peut ainsi varier sensiblement lorsque des opérations non prévues, mais souvent indispensables, sont acceptées. Par exemple, le Département eau/assainissement a participé aux opérations d'appui aux pays touchés par deux catastrophes majeures, plus particulièrement aux évaluations consécutives aux catastrophes. Ce soutien est indispensable si l'on veut que les interventions nationales et régionales, de court et long terme, reposent sur une base factuelle, si bien que la priorité est donnée à ce type d'activité en cas de besoin. La réorientation du programme de travail suppose de reporter certaines activités prévues et doit être gérée correctement tout au long de l'année pour s'assurer que le programme de travail approuvé est bien mis en œuvre comme convenu.

## **DÉPARTEMENT RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (RRC)**

### **Stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe ainsi que d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets**

En 2011, la Conférence de la Division SOPAC et le CRGA ont entériné une « Feuille de route » qui pose les jalons de l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée pour la GRC et l'adaptation au changement climatique à l'horizon 2015. Suite à la Conférence et à l'approbation ultérieure du processus par le CRGA, la Division a engagé, en coordination avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (ONU/SIPC), une série de consultations pour donner le coup d'envoi de la « Feuille de route ». Un compte rendu détaillé est donné dans la partie suivante du présent document.

### **Réunion conjointe 2013 de la Plateforme océanienne pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique**

Suite aux consultations menées en 2011 et en 2012, la CPS et le PROE sont convenus d'organiser en 2013 une réunion conjointe de la Plateforme océanienne pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique. Le principal objectif de cette réunion commune est de permettre aux différentes parties prenantes de contribuer à l'élaboration de la stratégie régionale intégrée pour la GRC et l'adaptation au changement climatique, prévue pour 2015. Cette réunion conjointe fera également office de plateforme à laquelle pourront se greffer diverses réunions régionales portant sur les risques de catastrophe et les risques climatiques, notamment le Conseil météorologique océanien et les Consultations régionales sur l'eau et l'assainissement.

La Division SOPAC, le PROE, l'ONU/SIPC et d'autres partenaires collaboreront pour coordonner et animer cette réunion d'envergure.

### **Référentiel de compétences en GRC**

Avec le concours du groupe de travail formation et renforcement des capacités du Réseau océanien de partenaires pour la GRC, des travaux seront engagés dans un ou deux pays insulaires océaniques en vue de la mise au point d'un référentiel de compétences en GRC. Par définition, le référentiel de compétences fixe le « niveau minimum » de compétences requis à différents niveaux (administration nationale, locale, provinciale, etc.). La mise en place d'un tel outil dans un pays océanien permettra de renforcer sensiblement les actions de renforcement des capacités en GRC.

Après la Conférence de 2011, la Division SOPAC a entamé des discussions préparatoires avec quelques partenaires stratégiques. Les partenaires se sont mis d'accord pour que la Division SOPAC conduise cette initiative, avec le soutien du Ministère néo-zélandais de la protection civile et de la gestion des situations d'urgence et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Ils sont par ailleurs convenus de lancer l'initiative pilote aux Îles Salomon et aux Îles Cook, et 20 000 dollars fidjiens ont été réservés dans le budget 2012 pour permettre la tenue de consultations et assurer le suivi de l'initiative à l'échelon national.



## **Groupe consultatif de l'ONU/SIPC pour un Cadre mondial post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe**

L'ONU/SIPC conduit les travaux d'élaboration d'un nouveau Cadre mondial de RRC, qui doit succéder au Cadre d'action de Hyogo en 2015. Dans le Pacifique, l'ONU/SIPC s'est engagé à collaborer étroitement avec la CPS et d'autres partenaires du développement, dans l'optique de doter la région d'une stratégie intégrée pour la GRC et l'adaptation au changement climatique en 2015 (travaux préparatoires déjà en cours), laquelle guidera la contribution du Pacifique à l'élaboration de l'instrument qui doit remplacer le Cadre d'action de Hyogo.

Première étape vers un nouveau Cadre mondial, l'ONU/SIPC a lancé un dialogue en ligne le 27 août 2012. Ce dialogue, qui se poursuivra jusqu'au 30 novembre 2012, s'inscrit dans un macroprocessus décrit dans le diagramme ci-après, auquel contribuent toutes les régions, dont le Pacifique.

Le Groupe consultatif de l'ONU/SIPC qui planche sur le Cadre d'action post-2015 a été formé et se compose de 15 spécialistes de différentes disciplines liées à la GRC.

Des informations plus détaillées sur le nouveau cadre figurent sur la page Web

<http://www.preventionweb.net/posthfa/>

## **Groupe de travail sur l'alerte précoce**

À l'issue de la session 2011 de la Plateforme océanienne pour la GRC, la Division SOPAC, travaillant en étroite collaboration avec l'UNESCO, a accepté de jouer un rôle de chef de file dans la création d'un groupe de travail régional sur l'alerte précoce, destiné à coordonner et à compléter les efforts déployés par d'autres groupes de travail et par les États et Territoires insulaires océaniques pour contribuer à l'élaboration de systèmes d'alerte précoce, tant à l'échelon régional que national, et pour définir des procédures normalisées claires à destination des organisations compétentes et simplifier et normaliser les messages d'alerte précoce, afin de les inclure dans la formation continue et dans les campagnes de sensibilisation du grand public.

Cette initiative suit son cours en 2012 et sera débattue plus avant dans le cadre de la session 2012 de la Plateforme océanienne pour la GRC.

## **Cadre d'orientation de la gestion communautaire des risques de catastrophe (GCRC)**

La gestion communautaire des risques de catastrophe (tout comme l'adaptation au changement climatique) attire de nombreux investissements dans tout le Pacifique. La Division SOPAC et d'autres organisations partenaires ont à cœur de veiller à ce que tout soutien communautaire s'appuie sur les « meilleures pratiques » et que toute activité lancée dans le cadre d'un projet puisse être pérennisée, notamment par les organismes publics responsables.

Ce dossier n'a guère avancé, car il s'est révélé difficile de nommer un président pour le groupe de travail GCRC du Réseau océanien de partenaires pour la GRC. En août 2012, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Act for Peace ont accepté de co-présider le groupe de travail et d'examiner, entre autres, le projet d'élaboration d'un cadre pour la GCRC.

## **Alliances stratégiques pour le renforcement de la préparation et de la réponse opérationnelle aux crises/catastrophes**

Après la visite du Centre étatique de commandement des secours de Melbourne (Australie) en février 2012, à laquelle ont participé un bureau national de gestion des catastrophes et le Département RRC, une collaboration suivie a été engagée par le SOPAC, le Conseil australasien des services d'incendie et de secours (AFAC), la Fondation pour l'Asie et le Bureau des Nations

Unies pour la coordination des affaires humanitaires, afin de forger une alliance stratégique entre les membres de l'Association océanienne des services d'incendie, les bureaux nationaux océaniques de gestion des catastrophes et les membres de l'AFAC et de renforcer ainsi la préparation et la réponse opérationnelle aux crises/catastrophes dans les pays insulaires océaniques.

Une note d'orientation décrivant la proposition d'alliance stratégique a été élaborée et sera débattue lors de la session 2012 de la Plateforme océanienne pour la GRC, en septembre 2012. La proposition pourra être appuyée par les Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques, auquel cas des ressources seront requises à compter de 2013 pour permettre à l'alliance de voir le jour. La Division SOPAC est chef de file de cette initiative.

### **Transfert du Programme de formation à la GRC en Océanie de la Fondation pour l'Asie à la Division SOPAC**

Le programme de formation à la GRC en Océanie, soutenu par la Fondation pour l'Asie avec le concours financier du Bureau de l'USAID pour l'assistance en cas de catastrophe à l'étranger (OFDA), arrivera à son terme en juillet 2013. En l'espace d'une grosse décennie, l'équipe du programme de la Fondation pour l'Asie et de l'OFDA a dispensé des formations à la GRC au niveau régional, mais aussi dans un certain nombre de pays insulaires océaniques. La poursuite du programme de formation incombe désormais à la Division SOPAC. Une phase de consultations en interne a démarré avec pour objectif l'élaboration d'une nouvelle stratégie de formation à la GRC pour 2013 et au-delà.

### **Financement statutaire des postes essentiels du Département**

À l'instar des autres départements techniques de la Division SOPAC, le Département RRC peine à conserver en son sein un noyau de compétences spécialisées, pourtant nécessaires pour répondre aux besoins stratégiques des pays membres dans le domaine de la GRC. En 2012, environ 43 % de l'ensemble des postes du Département (10 postes sur 23) sont financés au titre de projets se terminant en 2013. En conséquence, l'offre de services actuelle est gravement menacée. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des compétences spécialisées que le Département risque de perdre l'an prochain. Il est utile de rappeler que ces questions sont soulevées chaque année dans les rapports présentés à la Conférence annuelle de la Division SOPAC (et précédemment au Conseil de la SOPAC), ainsi qu'aux bailleurs de fonds. Malheureusement, ces documents sont restés lettre morte.

Nom	Domaine/compétences
<b>Enveloppe B, FED, UE – s'achève en juillet 2013</b>	
George Beck	Appui à la mise en place/au renforcement de dispositifs de coordination des opérations de secours et de communication de crise, et de capacités locales et institutionnelles nationales pour les services de l'eau ; compétences spécialisées en gestion de projets.
John Tagilima	Conseil en ingénierie et soutien technique pour une série d'interventions de GRC ; spécialisation en génie hydraulique ; compétences spécialisées en gestion de projets.
<b>Enveloppe C, 9<sup>e</sup> FED, UE – s'achève en novembre 2013</b>	
Frédérique Lehoux	Conduite des actions de promotion de la GRC et des missions de conseil et d'appui techniques au profit des Territoires français, à l'échelon national et infranational ; liaison bilingue entre la Division SOPAC et les Territoires français.
Yolaine Take	Soutien administratif et en gestion financière pour les projets de GRC menés au profit des Territoires français ; liaison bilingue entre la Division SOPAC et les Territoires français.
<b>Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelle, 9<sup>e</sup> FED – s'achève en décembre 2013</b>	
Samantha Cook	Bilan économique des catastrophes, analyse des investissements en GRC ; conseils et appui techniques et stratégiques pour le financement et l'assurance des risques ; conseils et appui techniques pour la planification nationale de la GRC et du développement durable ; promotion de la GRC.

Noa Tokavou	Planification et coordination de la préparation et de la réponse opérationnelle aux catastrophes/crises ; conseils et appui techniques en santé publique et GRC à l'échelon national et communautaire ; mise au point et animation de formations à la GRC.
Waisale Naqiolevu	Conseils et appuis techniques pour la planification de la GRC/adaptation au changement climatique et du développement ; gestion de projets ; suivi-évaluation et rapports.
Joy Papao	Compétences spécialisées en SIG/télédétection ; cartographie des aléas et évaluations des risques ; conseils et appui techniques pour les interventions en GRC.
<b>Programme de formation à la GRC en Océanie, Fondation pour l'Asie/Bureau de l'USAID pour l'assistance en cas de catastrophe à l'étranger – s'achève en juillet 2013</b>	
Emele Bola	Spécialisation en conception et élaboration de supports de formation ; soutien pour la gestion administrative et financière.
Aminisitai Koroi	Soutien spécifique à la formation à la GRC dans le Pacifique Nord depuis l'antenne Pacifique Nord de la CPS (Pohnpei) ; expérience et compétences dans le travail participatif avec les communautés dans les États fédérés de Micronésie.

Bien que de nouvelles possibilités de financement (nouveaux projets) puissent apparaître au cours de l'année ou des années à venir, le fait que le financement des fonctions essentielles du Département soit conditionné par les approches projet n'est pas tenable. Il est impératif de trouver une solution pour que le Département, et avec lui la Division et la CPS, puissent maintenir une offre de services régulière pendant longtemps encore.